

Séance du Conseil Municipal

en date du

10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Mission Locale*

Mercedes CARRENO présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif « Contrat engagement jeune » qui remplace la garantie jeune et qui est destiné aux jeunes de moins de 26 ans.

Les jeunes qui signent ce contrat bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de bilans réguliers avec un conseiller attitré pour les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi. Une allocation, dont le montant varie en fonction de leur situation et de leur âge, leur est également versée.

La Mission Locale du Roannais a reçu un objectif de signature de 574 Contrats engagement jeune.

➤ *Ecole Publique*

Béatrice FARABET fait le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole. Elle relaie les demandes des délégués des élèves, à savoir l'achat de jeux divers pour la cour de récréation, l'installation d'un store dans la classe des CE2-CM1 et de miroirs dans les toilettes, puis fait part des remerciements des élèves pour la plantation des arbres fruitiers et les tracés dans la cour.

Un point a été fait sur les prévisions d'effectifs à la rentrée qui sont en baisse, avec 93 élèves inscrits à ce jour.

Concernant les projets, un spectacle de danse va être présenté aux parents le 7 avril et dans la continuité de ce travail les enfants iront voir une troupe de hip hop. Les élèves vont également participer à la semaine du Court Métrage.

Les maternelles feront une sortie à la ferme pédagogique de la Doux et les CP CE1 iront à la forêt de Lespizas.

Un voyage de 3 jours en Auvergne est prévu pour les CE2-CM1-CM2, 44 enfants vont y participer.

Une sortie à Paris pour visiter le Sénat va être organisée le 29 juin pour les élèves de CM des 2 écoles en lien avec le Conseil Municipal des Enfants.

II. FINANCES

➤ *Comptes Administratif 2021*

René VALORGE présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2021 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal et du budget annexe du service assainissement

↳ *Budget Communal*

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2021 du budget communal qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	954 426,81 €	439 628,02 €	1 394 054,83 €
	Dépenses	784 069,12 €	541 259,96 €	1 325 329,08 €
Solde d'exécution		170 357,69 €	- 101 631,94 €	68 725,75 €
Résultat reporté n-1		190 311,12 €	- 163 467,79 €	26 843,33 €
Total		360 668,81 €	- 265 099,73 €	95 569,08 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	36 670,00 €	36 670,00 €
	RAR Dépenses	- €	30 923,00 €	30 923,00 €
Solde des restes à réaliser			5 747,00 €	5 747,00 €
Résultat cumulé		360 668,81 €	- 259 352,73 €	101 316,08 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **360 668,81 €**, et du déficit d'investissement d'un montant de **265 099,73 €**, des restes à réaliser d'investissement de + 5 747 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de **259 352,73 €** afin de combler le déficit de la section d'investissement

-de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **101 316,08 €**

↳ Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	82 986,33 €	387 714,97 €	470 701,30 €
	Dépenses	88 419,53 €	303 038,26 €	391 457,79 €
Solde d'exécution		- 5 433,20 €	84 676,71 €	79 243,51 €
Résultat reporté n-1		9 195,08 €	- 22 779,24 €	- 13 584,16 €
Total		3 761,88 €	61 897,47 €	65 659,35 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	148 456,00 €	148 456,00 €
	RAR Dépenses	- €	55 272,00 €	55 272,00 €
Solde des restes à réaliser			93 184,00 €	93 184,00 €
Résultat cumulé		3 761,88 €	155 081,47 €	158 843,35 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **3 761,92 €**, et du résultat excédentaire d'investissement d'un montant de **61 897,47 €**, des restes à réaliser d'investissement de + 93 184 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 3 761,92 €

➤ Comptes de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021 pour le budget communal et le budget assainissement établis par la trésorière municipale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion qui sont conformes aux comptes administratifs.

III. ASSAINISSEMENT

➤ Compte-rendu de la dernière phase du Schéma Directeur d'Assainissement et de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion avec le Cabinet Secundo concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration. Elle indique que le Cabinet Secundo a présenté le scénario qu'il préconise pour la réhabilitation de la station d'épuration à savoir le remplacement de la station d'épuration existante par une station par filtre planté de roseaux sur 2 étages sur la parcelle communale à l'arrière de l'église avec une capacité de 1200 équivalent habitants. Le coût estimatif du déplacement de la station et du collecteur qui arrive à la station s'élève à environ 1 200 000 €.

Elle présente également la proposition de programme de travaux établie par le Cabinet Réalités Environnement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Ce programme de travaux comprend les travaux déjà

réalisés en 2021 et ceux prévus en 2022. Il est également prévu de remplacer le réseau qui longe le Sornin jusqu'à la station lors de la réhabilitation de la station d'épuration.

Le renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de l'Industrie et de la rue du Onze novembre est également prévu lors des travaux d'aménagement de la friche du Centre Bourg. Le schéma directeur prévoit également dans les 10 ans, la reprise du réseau eaux usées de la route des bois et la mise en conformité sur ce tronçon des branchements défectueux ou inversés .

L'ensemble de ces programmes de travaux est estimé à environ 2 000 000 €, avec des financements possibles de l'Agence de l'Eau et du Département.

➤ *Renouvellement des collecteurs eaux usées rue de la Gare et en traversée du Botoret : application de la charte nationale « qualité des réseaux d'assainissement »*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 octobre 2021, il avait approuvé la réalisation des travaux de renouvellement des collecteurs de transfert eaux usées situés rue de la Gare et en traversée du Botoret et sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il indique qu'afin de compléter le dossier de subvention, il convient de prendre une délibération confirmant que la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement sera bien appliquée lors de la réalisation de ces travaux.

Il présente au Conseil Municipal les principes de cette charte, qui sont déjà appliqués par la commune lors des programmes de travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement et s'engage à l'appliquer.

IV. PREPARATION DU BUDGET 2022 : PROJETS D'INVESTISSEMENTS

René VALORGE fait le point sur les différents projets d'investissement à inscrire au budget 2022, et notamment la réhabilitation du restaurant scolaire, le programme de voirie, la modification du mur de l'ancienne poste rue des Ecoles, le ravalement de la façade du local Emmaüs place de Verdun et l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Il présente une ébauche du budget d'investissement 2022 qui prévoit le financement des différents investissements sans recours à l'emprunt.

V. SIEL : DEPLOIEMENT RESEAU TRES BAS DEBIT - ROC 42

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal le projet ROC42 mené par le SIEL qui consiste à déployer un réseau très bas débit destiné aux objets connectés au service des collectivités.

Il fait part de la proposition du SIEL pour l'installation d'une antenne sur le clocher de l'église.

Après discussion sur l'opportunité du déploiement de ce réseau très bas débit, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant à cette proposition qui pourra le cas échéant être réexaminée ultérieurement.

VI. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), composé d'un psychologue et de 2 enseignants spécialisés, intervient auprès des élèves en difficultés dans les écoles publiques du secteur de Charlieu.

Il indique que le salaire du personnel du RASED est pris en charge par l'éducation nationale, mais que les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas financés. Il fait part de la proposition de l'Inspection d'Académie d'une participation annuelle des communes du secteur de Charlieu à hauteur de 1 € par élève scolarisé dans chaque école publique, afin de permettre le bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du RASED du secteur de Charlieu à hauteur de 1€ par élève scolarisé à l'école publique.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du bilan des interventions de la gendarmerie sur la commune sur l'année 2021,
- **Discute** du projet de création d'un fonds d'aide aux réfugiés ukrainiens géré par le CCAS de la ville de Roanne moyennant une participation de toutes les communes du Roannais à hauteur de 1 € par habitant. Le Conseil Municipal est informé des premières démarches engagées pour l'accueil de ces réfugiés, notamment les collectes organisées par la Croix Rouge et la Protection Civile et le recensement des possibilités d'accueil. Le Conseil Municipal est favorable à une solidarité intercommunale pour l'accueil de ces familles, mais souhaite attendre de connaître les besoins précis par territoire avant d'abonder ce fonds d'aide.

Le Maire,
René VALORGE